Jusqu'au 22 novembre 2026

Offre exclusive

pour les porteurs ou ouvreurs du Club+ et Club Infinity(1)



Jusqu'à

250€

cagnottés

sur une sélection d'expresso broyeurs JURA*

(1) Boulanger Le Club INFINITY est un contrat d'assurance.
(2) Du 14/11 AU 22/11/2026 , jusqu'à 250€ offerts sur la cagnotte des porteurs et ouvreurs de Club+ et Club infinity pour l'achat d'un expresso broyeur JURA parmi les références suivantes : 1186344, 1186345 et 1218722 : 60€ de cagnotte, 1202402, 1229032, 1237564, 1147221, 1186343, 1186341, 1186290, 1243551, 1243500, 1246380, 1186287, 1186289, 1214860 et 1246651 : 90€ de cagnotte, 1068321, 1154470, 1200747, 1200744, 1207856, 1228997, 1243496, 1229000, 1228998, 1246653 et 1246652 : 130€ de cagnotte, 1153110, 1237563, 1206962, 1206961, 1250457, 1250458, 1184902, 1184901, 1199616, 1200746, 1213636 et 1231664 : 180€ de cagnotte,1162222, 1162223, 1170052, 1231666, 1231665, 1243499, 1243498, 1184904 et 1249852 : 250€ de cagnotte. Hors produits vendus en marketplace, produits reconditionnés et vendus en exclusivité sur internet. Hors produits vendus en marketplace, produits reconditionnés et vendus en exclusivité sur internet. Le client bénéficie de l'offre de cagnottage offerte par Boulanger, correspondant au produit acheté sur boulanger.com, sur l'application et en magasin. Les euros correspondants seront crédités automatiquement dans la cagnotte à la délivrance du dernier produit de la facture et sont valables jusqu'au 31 décembre 2026, selon les conditions prévues dans les CGU du Club+, disponibles sur boulanger.com et en magasin. Voir conditions détaillées dans la notice d'information de l'assurance Club INFINITY. En adhérant à l'assurance Club INFINITY, vous bénéficiez d'avantages offerts par Boulanger. L'assurance Club INFINITY est un Contrat d'assurance collective de dommages n°4033 : souscrit par Boulanger SA au capital de 40 611 564€ - 347 384570 RCS Lille Métropole- Siège social : 1 Avenue de la Motte 59810 LESQUIN, par l'intermédiaire de Cofidis SA à directoire et conseil de surveillance au capital social de 67 500 000€ situé Parc de la Haute-Borne,
61 avenue Halley, 59866 Villeneuve d'Ascq Cedex, immatriculé au RCS de Lille Métropole sous le numéro 325 307 106 et immatriculé auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 023 493 agissant en qualité de Courtier d'assurances distributeur, auprès de CARDIF Assurances Risques Divers, entreprise régie par le Code des Assurances. La gestion du contrat n°4033 est déléguée à la société Karapass Courtage : Société par actions simplifiée au capital social de 8 640 000€ - siège social : 93 rue Nationale 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, immatriculée au RCS Nanterre sous le numéro 384 681 904 et à l'ORIAS sous le numéro 10 055 055, en qualité de Gestionnaire. Le contrat est distribué par Boulanger SA dans les conditions prévues à l'article L 513-1 du Code des Assurances.

Boulanger agit en qualité de mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement - n° ORIAS : 13 009 472 - Siège social: Avenue de la Motte, 59810 LESQUIN